

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°20 Réunion du 20 Février 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL

COUPE FEMININES U15 FILLES :

FORFAIT MATCH :

La commission enregistre le forfait du club du J.S. JUAN LES PINS du Samedi 15 Février Contre le Club du VILLENEUVE LOUBET FOOTBALL.

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

JS JUAN LES PINS	0 / 3	VLF
CAVIGAL NS	FORFAIT	AS MONACO F.F.
FC MOUGINS	0 / 2	RC PAYS DE GRASSE
OGC NICE	3 / 0	ESCR
	13 / 0	

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALE :

VLF – AS MONACO FF – OGC NICE – FC MOUGINS

Le tirage des ½ finales sera effectué le jeudi 27 février 2025 à 14h00 au siège du District. Ces rencontres se dérouleront le 15 mars 2025.

COUPE U18 FEMININES :

RESULTATS DES 1/4 EME DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

AS MONACO FF	2 / 0	VLF
AS FONTONNE	4 / 2	SCMS
JS JUAN LES PINS	2 / 4	AS CANNES
CAVIGAL NS	1 / 1	RC PAYS DE GRASSE
	T.A.B 4-3	

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALE :

CAVIGAL NS – AS MONACO FF – AS CANNES – AS FONTONNE

Le tirage des ½ finales sera effectué le jeudi 27 février 2025 à 14h00 au siège du District. Ces rencontres se dérouleront le 15 mars 2025.

FEMININES A 11 COUPE MARENGO :

RESULTATS DES 1/4 EME DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

SCMS	0 / 5	AS FONTONNE
FC MOUGINS	3 / 2	VLF
AS CAGNES LE CROS	0 / 2	FC CARROS
FC TRINITE	0 / 1	AS CANNES

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALE :

FC MOUGINS – FC CARROS – AS CANNES – AS FONTONNE

Le tirage des ½ finales sera effectué le jeudi 27 février à 14h00 au siège du District. Ces rencontres se dérouleront le 15 mars 2025.

FESTIVAL U13 GARCONS :

Le 2^{ème} Tour du Festival se déroulera le **samedi 08 mars 2025**.

32 équipes qualifiées sont réparties sur deux sites, chaque site étant composé de 4 poules de 4 équipes.

Des précisions seront apportées ultérieurement notamment sur la qualification pour la FINALE.

COMPOSITIONS DES POULES :

SITE D'ANTIBES : STADE DES TROIS MOULINS

POULE A: GJO ANTIBES JLP 1 -OGC NICE 1 - RCP GRASSE 1 - FC BEAUSOLEIL 1

POULE B: GAZELEC NICE 1 - AS MONACO 2 - US MANDELIEU 1 - AS MONACO 1

POULE C: ESCR 1 – ESSNN 2 - E.MENTON 1 - ESSNN 4

POULE D: FC MOUGINS 1 - AS FONTONNE 1 – USCBO 1 - AS FONTONNE 2

SITE CAP D'AIL : STADE DIDIER DESCHAMPS

POULE A: AS CAGNES LE CROS 1 - CAVIGAL NS 1 - ES BAOUS 1 - US VALBONNE 2

POULE B: FC ANTIBES 1 - AS ROQUEFORT 1- ASRCM 2 - STADE LAURENTIN 1

POULE C: US ROCH VN 1 - AS CANNES 1 - ROS MENTON 1 - AS CANNES 2

POULE D: AS MONACO 4 - VILLEFRANCHE SJBFC 1 - AS MONACO 3 -USCA1

Le début des rencontres est fixé à 14h00 sur tous les sites.

Les poules A débuteront à 14H00 et les poules B à 14H20.

Les poules C débuteront à 16H00 et les poules D à 16H20.

Les Clubs sont priés de se présenter sur les sites 1 heure avant le début des rencontres afin de réaliser les formalités administratives en toute sérénité.

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

Le Secrétaire de séance :
M. Jean Louis REBAUDO